BET VIALA
2B, Chemin de Palente
25000 BESANCON
Tél. : 09 62 51 08 70
E-mail:bet-viala@orange.fr

Rénovation des installations chauffage ventilation et sanitaire du bâtiment LE4

Ecole de Gendarmerie
Quartier FERBER à LONGVIC (21)

Cahier des Clauses Techniques Particulières - CCTP

Lot n°2 : PLATRERIE ISOLATION PEINTURE FAUX-PLAFOND

MAITRE D'OUVRAGE

CEGN Commandement des Écoles de la Gendarmerie Nationale
2 rue Toufaire - 17300 ROCHEFORT

MAITRE D'OEUVRE

ECOLE de GENDARMERIE de DIJON
Section de l'Immobilier et du logement
917 rue de l'Aviation - BP80034 - 21601 LONGVIC - Cedex

MAITRE D'ŒUVRE DÉLÉGUÉ

BET VIALA
2B chemin de Palente - 25000 BESANCON
Tél : 09 62 51 08 70 - e-mail : bet-viala@orange.fr

02 juillet 2026

SOMMAIRE

1. SPECIFICATIONS GENERALES 2
1.1. DESCRIPTION DES TRAVAUX 2
1.2. PROTECTION DES OUVRAGES 2
1.3. GESTION DES DECHETS 2
1.4. OBLIGATION DE L'ENTREPRISE 2
1.5. REPARTITION DES TEINTES 3
1.6. SURFACES TEMOINS 3
1.7. RECEPTION 3
1.7.1. CONTROLE 3
1.7.2. RECEPTION 3
2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES 4
2.1. LIMITES DE PRESTATIONS 4
2.1.1. FAUX PLAFOND 4
2.1.2. PLATRERIE 4
2.1.3. MENUISERIE INTERIEURE 4
2.1.4. ISOLATION 4
2.1.5. PEINTURE 4
2.1.6. MAITRE D'OEUVRE 4
3. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES 5
3.1 TRANCHE FERME 5
3.1.1 TRAVAUX PREPARATOIRES 5
3.1.1.1 DIVERS 5
3.1.1.2 LOCAL BASE DE VIE DU CHANTIER ET PLATEFORMES DE STOCKAGE 5
3.1.2 DEPOSE ET EVACUATION DES EQUIPEMENTS NON REUTILISES 5
3.1.3 FAUX-PLAFOND 5
3.1.3.1 PLAFOND EN DALLES MINERALES 600X600 BLANC 5
3.2 TRANCHE OPTIONNELLE 1 6
3.2.1 CREATION D'UNE CLOISON 6
3.2.1.1 CLOISON 98/48 6
3.2.2 MENUISERIE INTERIEURE 6
3.2.2.1 ENSEMBLE PORTE 6
3.2.2.2 TRAPPE D'ACCES COMBLES 6
3.2.3 ISOLATION OUATE de cellulose 7
3.2.4 PLATELAGE TECHNIQUE BOIS 7
3.2.5 PEINTURE 7
3.2.5.1 PEINTURE SUR MUR ET CLOISONS 7
3.2.5.2 PEINTURE SUR PORTES EN BOIS + LISSES DE PROTECTION + GAINES TECHNIQUES 8

1. SPECIFICATIONS GENERALES

1.1. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Le présent document présente la description des travaux de PLATRERIE, ISOLATION, PEINTURE, FAUX PLAFOND, réalisés dans le cadre du projet de rénovation des installations chauffage ventilation et sanitaire du bâtiment LE4, situé à l'Ecole de Gendarmerie, Quartier Ferber, 917 rue de l'aviation à LONGVIC (21).

1.2. PROTECTION DES OUVRAGES

La protection des ouvrages devra être assurée jusqu'à la réception par tous les moyens à la convenance de l'entrepreneur, qui vérifiera par ailleurs que les autres corps d'état qui risqueraient d'endommager ses installations prennent bien les précautions nécessaires pour l'éviter. L'entrepreneur procédera à la révision de ses ouvrages après le passage des autres corps d'état et en assurera le maintien en bon état de fonctionnement pendant la période de garantie. Il sera tenu, en tout état de cause, de remplacer ou de réparer à ses frais tous les éléments qui seraient reconnus défectueux.

1.3. GESTION DES DECHETS

Dans le cadre de l'exécution des travaux de ce chantier, l'entreprise titulaire s'engagera à prévenir les risques de pollution et à réduire les impacts de son activité sur l'environnement.

Aussi l'entreprise titulaire portera une attention toute particulière à la gestion des déchets sur chantier, à la protection du milieu naturel et à la sensibilisation de son personnel quant au respect de l'environnement.

Les déchets seront triés en fonction de leur 3 catégories afin de les recycler ou les valoriser :

1) Les déchets Inertes (DI) => centre de stockage de classe III
2) Les déchets banals (DIB ou DBE) => centre de stockage de classe II
3) Les déchets dangereux ou déchets industriels spéciaux (DIS) => centre de stockage de classe I

Pour chaque famille de déchets, la filière valorisation doit être favorisée soit :

- Par une réutilisation sur chantier,
- Par un recyclage dans un centre de recyclage.

1.4. OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

S'agissant de travaux de rénovation, l'entreprise reconnait avoir visitée les lieux et s'être rendue compte exactement des travaux à exécuter, leur importance et leur nature, avoir suppléé par leurs connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis au présent CCTP.

Le présent document s'est efforcé de renseigner les entreprises sur la nature des ouvrages à exécuter, mais il est spécifié que les dispositions dudit document n'ont pas un caractère limitatif. L'entrepreneur devra vérifier, sous sa propre responsabilité, les opérations mentionnées au devis et les compléter afin de prévoir dans ses prix l'ensemble des prestations nécessaires à un parfait achèvement des ouvrages de son lot.

Les travaux comprennent la fourniture et la pose de tous les éléments constitutifs d'un ouvrage en parfait état de marche.
L'Entrepreneur ne peut se prévaloir d'erreurs ou d'omissions, pendant la durée des travaux, pour prétendre une quelconque plus-value.
L'Entrepreneur soumissionnaire a en charge de puiser tout renseignement complémentaire qu'il juge utile à la parfaite compréhension du dossier technique et des pièces du présent C.C.T.P.
Il doit prendre connaissance des autres C.C.T.P. des autres corps d'état et signaler les manquements qu'il juge nécessaires.
Pendant les travaux, il est tenu de se mettre en rapport avec les autres corps d'état pour toute partie d'installation les concernant.
Il doit formuler ses demandes en temps opportun et doit de même, faire parvenir ses propres informations par plans et notes écrites.
L'entrepreneur du présent lot devra suivre et informer le pilote du chantier sur l'avancement afin de tenir à jour le calendrier général des travaux.
Il respectera l'ensemble des essais prescrits et remettra au Maître d'Œuvre, dans les délais réglementaires, le rapport consignant les divers résultats, ainsi qu'au Bureau de Contrôle.

En cas de défaillance de sa part, il supporte seul les conséquences qui découlent.
Il a à sa charge de réaliser les plans d'exécutions, de synthèses, de réservations, d'avancement de chantier, de façonnage, de DOE. Les notes de calculs suivant le matériel installé.

L'approbation d'un plan de la part de la Maîtrise d'Œuvre ne libère pas l'Entreprise de ses responsabilités.

Les quantités et métrés indiqués dans le présent bordereau sont donnés à titre indicatif. L'entreprise se devra de les vérifier.

1.5. REPARTITION DES TEINTES

Le Maître d'Oeuvre se réserve le choix des teintes.

Celui-ci n'entraînera pas de supplément sur le prix, quelles que soient les teintes choisies, avec ou sans polychromie. L'entreprise aura à sa charge tous les rechampissages en découlant.

En général les grandes surfaces seront traitées en TEINTES CLAIRES et les petites surfaces en TEINTES VIVES.

1.6. SURFACES TEMOINS

Le Maître d'Oeuvre se réserve le droit de faire exécuter des essais suivant les différents types de subjectiles, dans chaque local, ou chaque façade si nécessaire, et suivant les teintes de son choix. Sans toutefois que les surfaces de ces essais n'excèdent 2 m².
D'autre part des échantillonnages seront conservés, comme référence, jusqu'à l'achèvement des travaux.
Ils seront en nombre suffisants pour permettre de fixer le choix du Maître d'Oeuvre. Ils pourront être réalisés sous forme de panneaux et être entreposés en salle de réunion.

1.7. RECEPTION

1.7.1. CONTROLE

A l'achèvement des travaux, il sera procédé au contrôle général des prestations.

1.7.2. RECEPTION

Lorsque les contrôles auront donné satisfaction et, le cas échéant, lorsque les réserves faites au moment des essais, auront pu être levées, la réception des installations pourra être prononcée.
L'entreprise devra fournir en cinq exemplaires un classeur perforé comprenant pour chaque phase de travaux :
. Plans de recollement de l'installation
. Exemplaire DOE sur support CD et clé USB

2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES

2.1. LIMITES DE PRESTATIONS

Du fait de sa qualification, il appartient à l'entreprise de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de son marché. Ci-dessous un descriptif sommaire des prestations (liste non exhaustive) :

2.1.1. FAUX PLAFOND

Travaux dus au présent lot

- Dépose et installation d'un nouveau faux plafond

2.1.2. PLATRERIE

Travaux dus au présent lot

- Création d'une cloison dans les sanitaires collectifs

2.1.3. MENUISERIE INTERIEURE

Travaux dus au présent lot

- Ensemble porte dans la nouvelle cloison créée
- Meuble bas + plan de travail au niveau de l'évier ajouté dans les sanitaires collectifs
- Trappe d'accès dans les combles
- Création d'un platelage technique bois dans les combles

2.1.4. ISOLATION

Travaux dus au présent lot

- Installation de ouate de cellulose sur le plancher existant

2.1.5. PEINTURE

Travaux dus au présent lot

- Peinture sur les murs et cloison
- Peinture des portes + lisses de protection + gaines techniques dans les salles de bains

2.1.6. MAITRE D'OEUVRE

Travaux hors lot plâtrerie peinture

- Déménagement des mobiliers existants, stockage et réaménagements après travaux
- Réalisation d'un Diagnostic PEMD (Produits Equipements Matériaux et Déchets) visant à maximiser le réemploi des matériaux

3. DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

3.1 TRANCHE FERME

3.1.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

3.1.1.1 DIVERS

Réalisation d'un classeur de documentation technique pour validation par le bureau d'études et le Maître d'Oeuvre avant toute commande et mise en oeuvre.

Synthèse à réaliser avec le lot en charge de la dépose/repose du système de sécurité incendie, notamment pour intervention sur les faux plafonds.

IMPORTANT : l'entrepreneur devra se rendre sur site avant remise de son offre.

3.1.1.2 LOCAL BASE DE VIE DU CHANTIER ET PLATEFORMES DE STOCKAGE

Locaux et plateformes de stockage communs avec le lot chauffage ventilation sanitaire.

3.1.2 DEPOSE ET EVACUATION DES EQUIPEMENTS NON REUTILISES

Dépose et évacuation de l'ensemble des équipements non conservés. Liste non exhaustive :

- Dépose des faux plafonds existants, compris isolants, armatures complètes, dalles, fixations, supportages, etc…

Chargement des matériaux et de l'ensemble du matériel non réutilisé, et évacuation dans une décharge publique autorisée.

Recyclage de l'ensemble avec fourniture d'un PV de recyclage.

Les déblais de toute nature non réutilisés sur place seront évacués par l'entreprise à la décharge de son choix, le prix incluant toutes les contraintes dues aux taxes et à l'éloignement.

Nettoyage complet après évacuation des équipements.

Pour information, le Maître d'Oeuvre réalisera un Diagnostic PEMD visant à maximiser le réemploi. A titre, les équipements déposés et pouvant être récupérés par le Maître d'Ouvrage, lui seront remis avant évacuation et traitement (dalle de faux plafond en bon état, etc…)

3.1.3 FAUX-PLAFOND

3.1.3.1 PLAFOND EN DALLES MINERALES 600X600 BLANC

Fourniture et pose d'un plafond suspendu en dalle de fibre minérale, suspentes cornières périphériques, porteurs et entretoises, pose en horizontal sous ossature primaire. Dans les chambres, la hauteur correspondra à la hauteur des plafonds existants dans les coins repos (environ 3 m)

Marque : EUROCOUSTIC ou équivalent, type TONGA A22 + ossature T24
- Classement A+ en qualité de l'air intérieur
- Classement au feu A1
- Coefficient d'absorption acoustique αw = 1
- Dalles blanches 600x600 mm en laine de roche à bords droits revêtu sur la face apparente d'un voile blanc. Epaisseur 22mm
- Pose sur une ossature T24 à bord droit, de type bord A
- Couleur des ossatures : blanc
- Classement au feu A1

Localisation :
- *Chambres + circulations + sanitaires*

Marque : EUROCOUSTIC ou équivalent, type TONGA ULTRA CLEAN A20 + ossature T24
- Classement A+ en qualité de l'air intérieur
- Classement au feu A1
- Coefficient d'absorption acoustique αw = 0,95

- Dalles blanches 600x600 mm en laine de roche à bords droits revêtu sur la face apparente d'un voile blanc. Epaisseur 20mm
- Propreté microbiologique M1
- Résistance aux moisissures : degré 0

- Pose sur une ossature T24 à bord droit, de type bord A
- Couleur des ossatures : blanc
- Classement au feu A1

Localisation :
- *Salles de bains des chambres*

3.2 TRANCHE OPTIONNELLE 1

3.2.1 CREATION D'UNE CLOISON

3.2.1.1 CLOISON 98/48

Fourniture et pose d'une cloison légère de type 98/48 des établissements PLACO ou techniquement équivalent.

Ossature en acier galvanisé épaisseur 6/10ème y compris tous renforts et dispositifs de fixations des huisseries des portes, d'épaisseur 48 mm,

Deux fois deux plaques de plâtre cartonnées (2 par face), épaisseur 12,5 mm, le parement extérieur de chaque face devra être de très haute densitée, fixées mécaniquement sur l'ossature ci-avant. Plaque de plâtre hydrofuge, spécifique pour les pièces humides de type PlacoMarine.

Incorporation d'une laine minérale en panneaux semi-rigides de 45 mm d'épaisseur

Traitement des joints par bandes de calicot et enduit spécial

Mise en oeuvre de bandes armées pour renforcement aux angles saillants,

Ponçage et état du support conforme aux conditions de réception exigibles pour les travaux de peinture acrylique.

Compris fourniture et pose de renforts spécifiques pour installation du radiateur vertical et du déversoir. Renforts adaptés à la charge des équipements.

Compris jonction étanche avec les murs existants.

Localisation :
- *Nouveau local créé dans les sanitaires collectifs*

3.2.2 MENUISERIE INTERIEURE

3.2.2.1 ENSEMBLE PORTE

Ensemble porte : fourniture et pose d'une huisserie simple feuillure enveloppante sur cloison légère d'épaisseur 10cm

- 1 vantail à âme pleine d'épaisseur 40 mm en dimension 93 / 204 ht, finition à peindre, compris peinture
- béquille double, avec plaque de propreté, verrou de condamnation intérieur
- vantail avec décor du panneau en relief, au choix de l'architecte
- mastic, type pâte à bois des têtes de vis d'huisserie et de chambranle
- 4 paumelles par vantail
- butée de porte à fixer en sol, avec revêtement caoutchouc en périphérie

Localisation :
- *porte intérieure du nouveau local créé dans les sanitaires collectifs*

3.2.2.2 TRAPPE D'ACCES COMBLES

Fourniture et pose d'une trappe en bois à en finition à peindre, isolée avec une plaque en polyuréthane de 200 mm, avec joint périphérique à lèvre caoutchouc. Ouverture aisée, compris charnières + vérins. Ouverture avec une perche.

Dimensions adaptées à l'ouverture existante.

Compris installation d'une barre pour accrocher l'échelle.

L'ouverture permettra d'installer une échelle.

Fourniture d'une échelle, compris support spécifique pour stockage de l'échelle sur site. Position à définir avec le Maître d'Oeuvre.

3.2.3 ISOLATION OUATE de cellulose

Nettoyage des combles à prévoir avant pose de l'isolant

Fourniture et pose d'une membrane sur l'ensemble de la périphérie du bâtiment et sur les planchers bois dans les combles en bas de pente pour maintenir l'isolant : environ 1500 mm de membrane type Vario Xtra, compris scotch spécifique/mastic d'étanchéité et adapté pour le maintien sur la maçonnerie existante et sur la dalle/plancher bois.

Ouate de cellulose, épaisseur 390 mm (500 mm avant tassement), R = 10 m².C/W

- La vérification préalable de l'état du plancher, afin de garantir sa capacité structurelle à supporter la ouate.
- La fourniture et mise en oeuvre d'un isolant biosourcé de type ouate de cellulose en vrac avec traitement par sel de bore à 4% Univercell+ ou équivalent
- Mise en oeuvre par insufflation, recouvrement de l'ensemble de la surface des combles, à réaliser après l'installation de support des planchers technique (voir poste ci-après)
- Fourniture et mise en oeuvre d'un cadre bois de retenu de la ouate autour de la trappe d'accès des combles,
- Soufflage sur une épaisseur totale de 390 mm après tassement (500 mm avant tassement) assurant la résistance thermique R= 10 m².C/W. Isolant disposant d'un ACERMI.
- Charge moyenne : 23 à 35 kg/m³ (soufflage sur parois horizontales)
- Fourniture du certificat ACERMI en fin de chantier.
- Fourniture et pose d'une règle disposée verticalement dans l'épaisseur de la ouate permettant de vérifier le tassement de l'isolant dans le cadre des opérations de maintenance.

Compris l'ensemble des équipements pour réalisation de l'opération, passage par la toiture si nécessaire, compris toutes sujétions de réalisation de la prestation.

Habillage au niveau de chaque fenêtre sur une hauteur de 500 mm pour maintien de l'isolant.

Localisation :
- *Au-dessus du plancher des combles*

3.2.4 PLATELAGE TECHNIQUE BOIS

Création d'un platelage technique bois de visite dans les combles pour accès à la gaine de ventilation.
Largeur : 800 mm.
Deux solives sapin latérales longitudinales en section 12cm / 50 cm (pour être au-dessus de l'isolant), à fixer sur le plancher existant des combles.
Mise en oeuvre d'un plancher en panneau CTBX de 22 mm d'épaisseur, rainé, cloué sur les solives
Compris toutes sujétions d'approvisionnement et de mise en œuvre
Plateforme technique au niveau de l'extracteur

Localisation :
- *Au-dessus du plancher des combles. Cheminement parallèle aux réseaux de ventilation*

3.2.5 PEINTURE

3.2.5.1 PEINTURE SUR MUR ET CLOISONS

Le poste comprend :
- La préparation et le ponçage fin du support pour supprimer le vernis de protection existant (revêtement mural existant : peinture/paillette).
- Application d'un primaire d'accrochage
- Rebouchage et ratissage à l'enduit fin de l'ensemble des supports
- L'encollage préalable des parois support
- La fourniture et pose d'une toile en fibre de verre non tissée en lés
- Toutes sujétions de découpe des lés, traitement des angles, des traversées de réseaux en parois et des équipements électriques conservés
- L'application de 2 couches de peinture acrylique satinée en phase aqueuse
- Peinture lessivable
- **Teintes à valider avec le Maître d'Oeuvre**
- Compris évacuation des chutes et déchets, nettoyage après intervention
- Synthèse avec le lot en charge de l'éclairage pour dépose/repose des appliques électriques

Les métrés indiqués dans le DPGF correspondent aux surfaces brutes des équipements.

Localisation :
- *Toute surface de paroi intérieure*

- Compris tous sujétions de mise en oeuvre (échafaudage en pont roulant pour le travail en hauteur) et de protection des ouvrages à conserver (bâches plastiques)

3.2.5.2 PEINTURE SUR PORTES EN BOIS + LISSES DE PROTECTION + GAINES TECHNIQUES

Le poste comprend :
- La préparation du support avec ponçage et lessivage
- L'application de 2 couches de peinture
- Peinture résistant aux chocs et parfaitement lessivable

Le poste comprend :
- La mise en peinture d'ensemble bloc-porte avec huisserie dormante et vantail ouvrant,
- La préparation du support avec ponçage et lessivage
- L'application d'une sous-couche d'impression
- L'application de 2 couches de peinture acrylique satinée en phase aqueuse
- Peinture parfaitement résistante aux chocs et parfaitement lessivable
- **Teintes à valider avec le Maître d'Oeuvre**
- Compris évacuation des chutes et déchets, nettoyage après intervention

Les métrés indiqués dans le DPGF correspondent aux surfaces brutes des équipements.

Localisation :
- *Sur l'ensemble des portes intérieures + lisses de protection + gaines techniques des salles de bains + portes coulissantes des salles de bains*